



L'ostéopathie comme trait d'union
dans la politique de la santé

Rapport annuel

2020



FSO Fédération Suisse des Ostéopathes
SVO Schweizerischer Verband der Osteopathen
Federazione Svizzera degli Osteopati

Impressum

Éditrice:

Fédération Suisse des Ostéopathes FSO-SVO
Rütihubelweg 10, 3634 Thierachern
T + 41 (0)21 323 03 03
secretariat@fso-svo.ch
www.fso-svo.ch

Direction de projet: Kommunikationstudio, Eva Zwahlen

Rédaction: Christian Streit | Kommunikationstudio, Eva Zwahlen

Conception graphique: neuweiss, Bea Würgler

Image de couverture: Spécialistes de premier recours, les ostéopathes procèdent à une anamnèse approfondie et à un diagnostic différentiel. Ils évaluent l'être humain d'un point de vue holistique et communiquent de manière compréhensible et transparente.

Photos: Luis Dasselborne, Pia Neuenschwander

NB: la plupart des photographies ont été réalisées *avant* la pandémie de coronavirus et les mesures d'hygiène y afférentes.

© 2021 FSO-SVO

Sommaire

Éditorial du président	4
Éditorial du directeur général	5
Une ostéopathe témoigne de son quotidien	6
2020, une rétrospective	9
Portrait et équipe	12
Un ostéopathe témoigne de son quotidien	14
La loi sur les professions de santé en tant que plus-value majeure pour l'ostéopathie	16
L'ostéopathie en tant qu'important rouage systémique de la santé publique	17
Perspectives	18

Consolidée et visible vers l'avenir



2020 fut une année exigeante, sûrement l'une des plus ardues de notre Fédération. Mais en 2020, nous avons aussi eu des moments positifs, comme l'intégration de l'ostéopathie dans la loi sur les professions de la santé (LPSan). L'ouverture de la formation master au sein de la Haute École Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO) à Fribourg en 2014 a été une première étape essentielle de ce processus et nous nous réjouissons d'accueillir toujours plus de diplômé·e·s master au sein de notre Fédération.

En parallèle, nous avons réfléchi intensément aux objectifs des années à venir. Ainsi, nous voulons améliorer notre visibilité auprès des parties prenantes essentielles que sont les autres acteurs du système de santé, les acteurs politiques et évidemment les patient·e·s. Une communication professionnelle, aussi bien interne à la Fédération qu'externe, est la clé du succès. Le présent rapport annuel est un premier pas dans ce sens.

Pour rendre à nouveau possible les échanges en présentiel et les discussions en face-à-face, le comité a décidé de ne tenir l'assemblée générale qu'en septembre 2021. Nous entendons toutefois maintenir les contacts virtuels qui se sont avérés efficaces l'an dernier – que ce soit lors de formations continues, de séances de commission ou de comité – et ainsi combiner à l'avenir le meilleur des deux mondes.

Je saisis l'opportunité pour remercier chaleureusement les personnes qui se sont engagées avec courage et proactivité pour la Fédération et qui ont fait tout leur possible pour soutenir nos membres durant cette année difficile. Ma gratitude va en premier lieu à notre secrétariat général sous la direction de notre directeur général Christian Streit, aux membres du comité central, aux commissions et aux comités consultatifs ainsi qu'aux comités des sociétés cantonales et intercantionales. De plus, je remercie nos partenaires associatifs au sein de l'Union Suisse des Professions libérales (USPL) pour les échanges précieux et le soutien ainsi que tous les autres acteurs du système de santé pour la bonne collaboration dénuée de complications.

Et enfin et surtout, un merci à vous, chers membres, pour votre confiance et votre loyauté. ■

Sebastian Byrde
Président FSO-SVO

Les célébrations attendront

Début 2020, j'ai eu l'honneur de prendre la direction de la Fédération Suisse des Ostéopathes. Ce fut une année marquante et unique. Elle a débuté par un moment fort pour l'histoire de l'ostéopathie suisse : l'inscription de l'ostéopathie dans la loi sur les professions de la santé a conduit à la reconnaissance de notre profession avec des règles nationales uniformes sur la formation, les compétences et l'exercice indépendant. Cependant, il n'y a guère eu de temps pour célébrer et accompagner la mise en œuvre de ces nouvelles réglementations. Un terrible virus nous a tenu-e-s en haleine tout au long de l'année et même au-delà. Nous avons dû nous engager pour du matériel de protection en suffisance, conserver notre indépendance vis-à-vis de l'obligation de recommandation par un médecin, élaborer des concepts de protection, reporter des séances et l'assemblée générale, défendre notre position de prestataires de premier recours et, surtout, nous battre longuement et intensément pour l'indemnisation des thérapeutes indépendant-e-s.



Même si tout ne s'est pas déroulé comme prévu et que nombre d'activités planifiées ont dû être reportées, la rétrospective de cette année reste un souvenir positif. Sur le plan interne, la crise nous a rapproché-e-s, et sur le plan externe, elle a renforcé notre position dans le système des soins de santé et vis-à-vis des politiques. Le nombre de membres a augmenté significativement, la Fédération a pu remplir son rôle de représentante des intérêts de la profession.

Face à tant d'expériences, on en oublierait presque que d'importants dossiers internes à la Fédération, comme la révision complète des statuts et du code de déontologie ou la restructuration de l'offre de formation continue avec des formations en ligne, ont été menés à bien. Or, ce sont précisément ces exemples qui illustrent la passion et la ferveur avec lesquelles le comité ainsi que les commissions et conseils œuvrent dans les coulisses.

C'est un réel plaisir pour moi d'avancer avec la FSO-SVO et surtout avec les personnes qui la soutiennent! ■

Christian Streit

Directeur général FSO-SVO

« L'approche holistique est la grande force de l'ostéopathie »

Très tôt, j'ai su que je voulais apprendre le métier d'ostéopathe. Enfant, j'ai pratiqué de nombreux sports : du cirque pour enfants, puis de la gymnastique et de la danse. Les blessures m'ont accompagnée pendant de nombreuses années, et mes parents m'ont donc envoyée chez une ostéopathe déjà à cette époque.

Attention particulière accordée au diagnostic

En 2019, j'ai obtenu mon diplôme d'ostéopathe à la Haute école spécialisée de Fribourg et j'exerce depuis en tant qu'ostéopathe indépendante. Nous avons été la première volée à terminer ce master de cinq ans, ce qui a été extraordinaire pour moi. Tout au long de notre formation, il nous a constamment été dit que nous assumerions un jour le rôle de prestataires de premier recours, ce qui n'était donc pas nouveau pour moi. Nous avons été initiés à ce rôle avec rigueur. Pendant mes études, une attention particulière a ainsi été accordée au diagnostic et au travail scientifique. La première année après mon diplôme, j'ai exercé dans deux cabinets d'ostéopathie. Depuis l'automne 2020, j'exerce près de Lausanne. J'y travaille exclusivement avec de jeunes adultes, majoritairement des femmes.

Une collaboration interdisciplinaire qui fonctionne

Près du centre de santé se trouve un cabinet de médecins de famille et de physiothérapeutes avec lequel nous entretenons un échange dynamique. Je vis la collaboration avec les représentant·e·s d'autres professions de santé de manière très diversifiée. Certains médecins sont très ouvert·e·s à notre égard et apprécient nos évaluations. Cet échange, je le ressens positivement et d'égal à égal. D'autres en revanche connaissent parfois insuffisamment les indications de l'ostéopathie, ce qui peut limiter la coopération. Pour un échange fructueux, il est également très important de rédiger les rapports destinés aux médecins traitant·e·s de manière pertinente et que nous soyons conscient·e·s qu'ils constituent la base d'une collaboration interdisciplinaire qui fonctionne. Notre propre professionnalisme en est renforcé.

Le Covid a suscité beaucoup de questions

La pandémie du coronavirus a d'abord suscité beaucoup de questions et d'incertitudes chez nos patient·e·s, en particulier chez les plus vulnérables. Lorsque nous avons été autorisé·e·s à rouvrir le cabinet après le confinement, j'ai eu l'impression que les patient·e·s en étaient très reconnaissant·e·s. Dans mon travail, j'ai aussi constaté une augmentation des douleurs des gens parce que leurs possibilités de faire de l'exercice étaient limitées



«Dans mon travail, j'ai aussi constaté une augmentation des douleurs des gens parce que leurs possibilités de faire de l'exercice étaient limitées ou que le télétravail les rendait beaucoup plus sédentaires.»

ou que le télétravail les rendait beaucoup plus sédentaires. Cette période m'a marquée, et l'idée de travailler moins à l'avenir a germé dans ma tête. En même temps, j'ai essayé de rester calme, de faire du sport quand c'était possible et d'être en contact avec ma famille et mes ami·e·s.

L'approche holistique signifie aussi poser de nombreuses questions

Dans mon quotidien au cabinet, l'approche holistique signifie poser de nombreuses questions pendant l'anamnèse et observer attentivement les patient·e·s. Ce faisant, je suis régulièrement positivement surprise de ce que je peux identifier. L'approche holistique est la grande force de l'ostéopathie, elle signifie aussi être capable de reconnaître quand l'ostéopathie atteint ses limites et être ouvert·e à d'autres formes de thérapie. Dans ce contexte, les aspects de prévention et de promotion de la santé de mon travail interviennent également pour moi, par exemple en apprenant aux patient·e·s ce qu'elles et ils peuvent faire par leurs propres moyens pour empêcher que leurs douleurs s'aggravent ou comment ils peuvent rester vigilant·e·s et à l'écoute des signes de leur corps. ■



Elle vit sa profession de rêve

Pour Adeline Emery, il était déjà clair dès l'enfance qu'elle voulait devenir un jour ostéopathe. Durant l'été 2019, elle a terminé son master en ostéopathie à la Haute école spécialisée à Fribourg. Au cours de la première année depuis l'obtention de son diplôme, Adeline Emery a exercé dans deux cabinets d'ostéopathie. Depuis l'automne 2020, la jeune femme de 29 ans exerce à temps partiel dans un cabinet de Bussigny VD. Elle réside à Lausanne.



L'année en bref

Pour l'ostéopathie, 2020 a été une année mouvementée – tant au niveau politique qu'au niveau des affaires internes de la Fédération – et fortement influencée par la pandémie du coronavirus dans (presque) tous les domaines. Vous trouverez ci-après un aperçu des principaux jalons.

Entrée en vigueur de la loi sur les professions de la santé

La nouvelle loi sur les professions de la santé (LPSan) est entrée en vigueur le 1^{er} février 2020. Elle fixe des exigences uniformes sur le plan national pour l'ostéopathie et sept autres professions de santé en vue de garantir la qualité des prestations de santé. Après une formation master de cinq ans, les ostéopathes assument leur rôle en tant que prestataires holistiques de soins de premier recours, et apportent ainsi une contribution essentielle aux soins intégrés. Face au Covid-19, les professionnel·le·s ont pu démontrer leur expertise et leurs connaissances en cette année exceptionnelle en étant disponibles aux côtés du corps médical comme premier point de contact pour leurs patient·e·s.

Dans le rôle de prestataire de premier recours

La pandémie du coronavirus a posé divers défis à la branche. Le comité a rapidement réussi à créer un concept de protection scientifiquement fondé pour les membres, de sorte que les cabinets ont pu rouvrir après trois semaines. Le sujet des indemnisations pour la période des fermetures ordonnées par les autorités a intensément occupé la Fédération. Le lobbying politique et la collaboration avec les associations partenaires ont permis de parvenir à une solution au niveau fédéral, complétée à certains égards par des aides financières cantonales, également pour les propriétaires de sociétés et une grande partie des thérapeutes indépendant·e·s.

Étude sur les effets de la pandémie du coronavirus sur l'ostéopathie

Une étude menée par la Swiss Osteopathy Science Foundation (www.osteopathyfoundation.ch) sur les effets du Covid-19 sur les ostéopathes montre que la branche a relativement bien traversé la première partie de la crise. La plupart des professionnel·le·s ont notamment retrouvé le même niveau de charge de travail qu'auparavant dans les trois à quatre semaines suivant le confinement. L'étude peut être consultée sur le site internet de la Fédération sous www.fso-svo.ch.

Croissance constante du nombre de membres

Une assemblée générale en présentiel – dans le respect des mesures de protection – fut possible en septembre 2020. Les membres y ont approuvé des travaux importants, à savoir la révision complète des statuts et du code de déontologie. Le nombre de membres ne cesse de croître et devrait, courant 2021 déjà, dépasser les 1'000 membres. En feront notamment partie des professionnel·le·s qui ont suivi la nouvelle procédure de reconnaissance de la Croix-Rouge suisse (CRS). Dans ce cadre, leur diplôme de master acquis à l'étranger est examiné sur l'équivalence et l'aptitude au droit à l'exercice de la profession en Suisse.

La pandémie a accéléré de nombreux processus et entraîné des évolutions positives et opportunes qui vont se poursuivre

Nouvelles voies et nouvelles offres pour la formation continue

En raison de la pandémie du coronavirus, 30 formations continues ont dû être annulées, ce qui a placé la commission de la formation continue devant de nouveaux défis organisationnels, financiers et techniques. Avec un important soutien du secrétariat de la formation continue, les formations continues ont été rapidement remplacées par des formations alternatives en ligne. Des enseignant·e·s suisses et de l'étranger ont donné des cours en direct et ont contribué au succès d'un programme de formation continue diversifié et bien fréquenté. Les contributions interdisciplinaires de la médecine conventionnelle ou les sujets spécifiques aux nouvelles exigences en matière de pandémie ont été particulièrement appréciés. Malgré l'interdiction de contact en vigueur, près de 50 ostéopathes ont pu se former et échanger lors d'un webinar intitulé « Réflexions sur l'hygiène en cabinet pendant la pandémie du Covid-19 ». Dans le même temps, des options de paiement en ligne ont été introduites. La pandémie a donc accéléré de nombreux processus et entraîné des évolutions positives et opportunes qui vont se poursuivre. ■



Votre santé est entre de bonnes mains

Fédération Suisse des Ostéopathes FSO-SVO

La Fédération Suisse des Ostéopathes (FSO-SVO) a été fondée en 2005. Elle représente près de 1'000 membres au bénéfice d'un titre protégé par la loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan). La Fédération s'investit pour la promotion de la profession, pour son intégration au sein du système de santé ainsi que pour la défense des intérêts de ses membres. De plus, elle est l'organisation de référence pour les autorités compétentes. La FSO-SVO a participé activement à l'élaboration d'un programme d'études menant au Master of Science en ostéopathie. Grâce à son programme intensif de formation continue, la Fédération assure le maintien et le perfectionnement des connaissances de ses membres. ■

Comité central



Sebastian Byrde, Président
Relations politiques et
institutionnelles de la Fédération

Barbara Tischhauser, Vice-Présidente
Commission académique (ComAcad),
communication et travaux de
recherches scientifiques



Daniel Altherr, Trésorier
Conseil d'éthique et de déontologie
(CED) et Commission intercantonale
d'éthique (CIED)



Alexandre Louis

Commission de Contrôle de la Formation Continue (CCFC) et site internet de la Fédération

Michael Stadler

Commission Assurance (ComAss) et communication liée aux assurances



Frédérique Miazza

Relations avec les écoles et les assistant-e-s, Commission académique (ComAcad)



Simon Maurer

Commission Assurance (ComAss) et communication liée aux assurances



Secrétariat général



Christian Streit

Directeur général de la FSO-SVO

Romana Ponzio

Secrétariat général FSO-SVO



« Nous devons investir dans notre avenir ostéopathique »

L'intégration de notre profession dans la loi sur les professions de la santé début 2020 et notre reconnaissance désormais officielle en tant que prestataires de premier recours sont le résultat d'années d'efforts politiques de notre Fédération professionnelle et du bon travail de nos collègues. Par rapport aux pays environnants, la Suisse fait clairement figure de pionnière dans ce domaine. Certes, en tant qu'ostéopathe, j'ai toujours travaillé comme prestataire de premier recours, d'abord en Belgique, d'où je suis originaire, puis ici en Suisse. Mais je me sens particulièrement à l'aise de pouvoir désormais travailler avec une reconnaissance officielle et réglementée. Pendant la pandémie du coronavirus, cette reconnaissance a été un grand avantage pour nous professionnel-le-s, car elle nous a permis de continuer à travailler pendant le confinement. Tout – l'important – mérite en revient à notre directeur général Christian Streit.

L'ostéopathie, un élément pertinent du système de santé

Depuis de nombreuses années, nous travaillons activement en réseau avec d'autres professions et avons un échange dynamique de patient-e-s et d'informations avec des médecins de famille, des physiothérapeutes, des gynécologues, du personnel infirmier des institutions de soins à domicile, des orthopédistes et d'autres acteurs. Cette mise en réseau fonctionne de mieux en mieux. Pour moi, l'ostéopathie est un élément pertinent du système de santé. Cependant, elle atteint aussi parfois les limites de ses possibilités, et je préfère donc envoyer un-e patient-e à un examen médical conventionnel une fois de trop plutôt qu'une fois de pas assez.

Considérer la personne dans sa globalité

Dans notre cabinet de l'Oberland zurichois, nous traitons tout l'éventail des patient-e-s possibles : des jeunes aux personnes âgées, des couples désireux d'avoir des enfants, aux soins de fin de vie pour les patient-e-s atteint-e-s de maladies incurables, des lombalgies classiques et des coups du lapin aux maux de tête et aux problèmes digestifs. Pour moi, l'approche holistique signifie tenter de considérer la personne dans sa globalité et être à son écoute avec empathie. Cette approche holistique s'étend des faits purement scientifiques à l'histoire et à la biographie personnelles et est intégrée dans un cadre socioculturel et psycho-émotionnel. Ma tâche consiste à trouver le niveau où la patiente ou le patient a besoin de soutien

« Pendant la pandémie du coronavirus, cette reconnaissance a été un grand avantage pour nous professionnel·le·s, car elle nous a permis de continuer à travailler pendant le confinement. »



pour que le métabolisme puisse faire son travail normalement, ce qui amène à la disparition des symptômes. Les aspects de prévention et d'amélioration de la santé s'inscrivent automatiquement dans mon travail quotidien et font partie de l'approche holistique. Un symptôme est simplement un signal du corps qui doit être interprété.

Assurer la relève

Pour l'avenir, il sera extrêmement important d'investir dans une relève hautement qualifiée. D'une part en raison de la demande croissante de traitements ostéopathiques, d'autre part parce que de nombreuses et nombreux collègues, dont moi-même, atteindront l'âge de la retraite dans les dix prochaines années. Cela pourrait se faire, par exemple, en créant une filière d'étude supplémentaire en Suisse alémanique, comparable à celle qui n'existe actuellement qu'à Fribourg. ■

Précurseur visionnaire

Frank Aertgeerts a d'abord étudié la médecine traditionnelle pendant quatre ans, puis la physiothérapie factuelle et enfin l'ostéopathie. Depuis 2005, ce Belge de 57 ans exerce comme ostéopathe diplômé CDS dans son propre cabinet à Mönchaltorf ZH. La compagne de Frank Aertgeert, Christina Thomas, est également ostéopathe. Ils ont deux enfants.



La loi sur les professions de santé en tant que plus-value majeure pour l'ostéopathie

Qu'ont en commun les ostéopathes, les sages-femmes et le personnel infirmier ? Ces trois professions (et quatre autres) sont soumises à la loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan) depuis un peu plus d'un an, jouent un rôle important dans les soins de santé et ont donc une responsabilité importante envers les patient·e·s.

Dès lors, il est d'autant plus important de disposer de conditions uniformes pour l'obtention des diplômes et des autorisations de pratiquer correspondantes. Celles-ci constituent en effet la base nécessaire pour promouvoir la qualité de la formation et de l'exercice de la profession ainsi que pour renforcer ces professions en conséquence. Pour les ostéopathes et leur approche holistique de la prise en charge, cette nouvelle réglementation a amené une importante valeur ajoutée : avec un titre national de Master HES protégé par la législation fédérale ou un diplôme étranger équivalent et reconnu, un haut niveau d'acceptation leur est accordé. De plus, elles et ils assument des tâches importantes dans le système de santé et contribuent finalement à une qualité élevée des soins. ■

Déborah Prisi Brand

Unité de direction Professions de la santé et protection des consommateurs
Office fédéral de la santé publique OFSP



L'ostéopathie et son rôle important dans le système de santé

Beaucoup de collègues dans le monde nous envient d'avoir atteint cet objectif important pour notre profession : la réglementation claire de la formation et des compétences des ostéopathes en Suisse. La qualité de la formation et l'exercice de la profession sont ainsi visibles, peu de temps après la remise des premiers titres nationaux de Masters en ostéopathie à la Haute école spécialisée de santé de Fribourg.

Les exigences uniformes pour l'obtention des titres professionnels et des autorisations de pratiquer sont particulièrement importantes pour l'ostéopathie qui est régie par l'assurance complémentaire et est donc moins réglementée. Avec l'inclusion de l'ostéopathie dans la loi sur les professions de la santé (LPSan), la Confédération a confirmé l'importance des ostéopathes et les reconnaît comme un important rouage au sein de la santé publique. En tant qu'association professionnelle, nous nous réjouissons de cette étape importante ! ■

Christian Streit

Directeur général FSO-SVO



Mesures visant à développer et à garantir des soins de santé de qualité élevée

Début 2021 déjà, en tant qu'association professionnelle des ostéopathes, nous avons d'entrée dû défendre la position obtenue grâce à l'inscription dans la loi sur les professions de la santé. En effet, notre profession a initialement été oubliée dans la campagne nationale de vaccination contre le Covid-19. La commission responsable a corrigé cela après une intervention y relative et a inclus à juste titre les ostéopathes dans la catégorie des personnes « prioritaires » pour la vaccination afin qu'elles et ils puissent traiter les patient·e·s de manière plus sûre en tant que thérapeutes de premier recours. L'année 2021 reste encore marquée par ce virus. Dans les cabinets comme dans la formation continue, il convient de garder une distance suffisante et d'appliquer les concepts de protection élaborés.

La crise a montré à quel point la communication professionnelle interne et externe est importante pour une association professionnelle. C'est pourquoi, nous mettons l'accent cette année sur l'amélioration de la communication. Ce rapport annuel – disponible pour la première fois sous cette forme – en est un exemple. Parmi les autres améliorations prévues figurent les bulletins d'information destinés à nos membres, les brochures pour les professionnel·le·s, les dépliants pour les patient·e·s, les relations avec les médias, notre site internet et le recours aux réseaux sociaux.

En 2021, la FSO-SVO assurera également une nouvelle mission sur mandat de la Croix-Rouge suisse (CRS). Elle accompagnera et examinera les mesures de compensation des personnes titulaires d'un diplôme étranger. En effet, nous avons toutes et tous un objectif en commun : permettre à un nombre suffisant d'ostéopathes spécifiquement formé·e·s d'assurer l'accès à des soins de santé de qualité élevée aux patient·e·s dans toute la Suisse. ■



L'ostéopathie – votre santé entre de bonnes mains

Contact

Fédération Suisse
des Ostéopathes FSO-SVO

Rütihubelweg 10, 3634 Thierachern
T + 41 (0)21 323 03 03
secretariat@fso-svo.ch
www.fso-svo.ch